



Préfecture de l'Ardèche
Préfecture du Cantal
Préfecture de la Haute Loire

Préfecture de la Lozère
Préfecture du Puy-de-Dôme

DELEGATION INTER-SERVICES POUR L'EAU

ARRETE INTERPREFECTORAL n°2007/90

**portant constitution de la commission locale de l'eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du HAUT ALLIER**

**Le Préfet de l'Ardèche
Le Préfet du Cantal
Le Préfet de la Haute-Loire
Le Préfet de la Lozère
Le Préfet du Puy-de-Dôme**

- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-7 définissant la procédure à mettre en œuvre pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 et notamment son article 3 relatif à la composition de la commission locale de l'eau,
- VU le décret n° 2005-1329 du 21 octobre 2005 pris pour l'application des articles L212-3 à L212-7 du code de l'environnement et modifiant le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992,
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 3 mai 2006 signé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche, Monsieur le Préfet du Cantal, Monsieur le Préfet de la Haute Loire, Monsieur le Préfet de Lozère et Monsieur le Préfet du Puy de Dôme fixant le périmètre hydrographique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Haut Allier,
- VU les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut Allier,
- SUR proposition des secrétaires généraux des Préfectures de l'Ardèche, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Lozère et du Puy de Dôme,
- SUR proposition du Délégué Inter-services Pour l'Eau,

ARRETEMENT :

Article 1 : Il est créé une commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut Allier.

Article 2 : La composition de la Commission Locale de l'Eau est fixée comme suit :

↳- Collège des représentants des **collectivités territoriales** et des **établissements publics locaux** :

NOM du TITULAIRE	NOM du SUPPLEANT	ORGANISMES
M Pierre POMMAREL 9 Grand rue 43100 PAULHAC	M André CHAPAVEIRE 6 rue d'Estienne d'Orves BP11 43100 BRIOUDE	Conseil Régional d'Auvergne
Mme Michèle COMPS Le Pin 34390 VIEUSSAN	Mme Chantal VINOT 32 rue des Cades 30430 MEJANNES LE CLAP	Conseil Régional Languedoc - Roussillon
Mme Cécile CUKIERMAN 45 rue Lafayette 42240 UNIEUX	M Olivier DUSSOPT 40 rue Gaston Duclos 07100 ANNONAY	Conseil Régional Rhône-Alpes
M Roland VEUILLENS Hôtel du Département Quartier la Chaumette BP 737 07007 PRIVAS	M Albert ENJOLRAS Hôtel du Département Quartier la Chaumette BP 737 07007 PRIVAS	Conseil Général de l'Ardèche
M Louis CLAVILIER Le Bourg 15320 RUYNES-EN- MARGERIDE	M Henri BARTHELEMY Salcrus 15100 COREN	Conseil Général du Cantal
M Jean Pierre VIGIER Hôtel du Département 1 place Mgr de Galard BP 310 43011 Le PUY-EN-VELAY	M Philippe VIGNANCOUR Hôtel du Département 1 place Mgr de Galard BP 310 43011 Le PUY-EN-VELAY	Conseil Général de la Haute-Loire
M Hubert LIBOUREL Hôtel du Département Rue de la Rovère BP 24 48001 MENDE	M Charles DENICOURT Hôtel du Département Rue de la Rovère BP 24 48001 MENDE	Conseil Général de Lozère
Mme Dominique GIRON Hôtel du Département 24 rue Saint Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND		Conseil Général du Puy de Dôme
M Marc CHAMPEL Maire de Saint Etienne de Lugdarès	M Jean Marie JOURDAN Maire de Laveyrune	Représentant les Maires de l'Ardèche
M Jacques COUVRET Maire de Saint Poncey	Mme Bernadette BEAUFORT Maire de Rageade	Représentant les Maires du Cantal
M Francis ROME Maire de Blassac	M Jean Baptiste ISSARTEL Maire de Villeneuve d'Allier	Représentant les Maires de Haute Loire
M Jean Paul PERREY Maire de La Chomette	M Jean DURSAC Maire de Jax	Représentant les Maires de Haute Loire
M Franck NOEL BARON Maire de Chanteuges	Mme Mathilde PIGEON Maire Adjointe de Siaugues Sainte Marie	Représentant les Maires de Haute Loire
M Jean, Paul ARCHER Maire de Saint Haon	Mme Aline MICHEL Maire de Prades	Représentant les Maires de Haute Loire

M Raymond RAVAT Maire de Monistrol d'Allier	M Paul BASTIDE Maire de Saugues	Représentant les Maires de Haute Loire
Mme Magdeleine ROMEUF Maire de Langogne	M Alain COULOMB Maire de Luc	Représentant les Maires de Lozère
M Michel TEISSIER Maire de La Bastide Puylaurent	M Pierre BESSIERE Maire de Chateauneuf de Randon	Représentant les Maires de Lozère
M Jean Noël MAHAULT Maire de Saint Germain l'Herm	M Claude LECOCQ Maire de Fayet-Ronaye	Représentant les Maires du Puy de Dôme
M. Jean GERMAIN Président de l'Etablissement Public Loire 3, avenue Claude Guillemin BP 6125 45061 Orléans		Etablissement Public Loire
M Roland RIVIERE Maire de Saint Hilaire	M Nicolas DI GIAMBATTISTA Maire de Josat	Parc Naturel Régional du Livradois Forez
M Guy VISSAC Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier 42 avenue Victor Hugo BP 64 43300 LANGEAC	M Jean Claude PEYROUX Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier 42 avenue Victor Hugo BP 64 43300 LANGEAC	Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier
M Gérard SOUCHON Président du Syndicat Inter Communal d'Aménagement et de Gestion du Plan d'Eau de Naussac Mairie de Langogne	M Alain GAILLARD Syndicat Inter Communal d'Aménagement et de Gestion du Plan d'Eau de Naussac Mairie de Langogne	Syndicat Inter Communal d'Aménagement et de Gestion du Plan d'Eau de Naussac

↳ Collège des représentants des **usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives** :

NOM du TITULAIRE	NOM du SUPPLEANT	ORGANISME
M Patrick MARTIN Ecole de Chanteuges 43300 CHANTEUGES	M Jean Claude PULVERIC Place St Médard 43170 SAUGUES	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire
M Michel POUDEVIGNE FL PPMA (48) 12, Avenue Paulin Daudé 48000 MENDE	M Jean Marie MARC APPMA de Les Vans Rue quai 07140 LES VANS	Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère et de l'Ardèche
M Christophe TOMATI FPN Haute Loire Chemin du pont de la Chartreuse BP 34 43700 BRIVES CHARENSAC	M Jérôme BOUARD 48170 SAINT JEAN LA FOUILLOUSE	Fédération de protection de la Nature de Haute-Loire et Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement
M Patrice THIVAT Ste PEM 43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	M Claude SUDOUR CCI de Lozère 16, Bld du Soubeyran BP 81 48002 MENDE	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Lozère
M Alain FIALIP La Pénide 43450 ESPALEM	M Louis-François FONTANT Chambre d'Agriculture du Cantal 26, rue du 139eme RI BP 239 15002 AURILLAC	Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire et du Cantal
M Jean Bernard ANDRE Le Mas 48190 ALLENC	M Philippe MASCLAUX Montée Eglise 07470 COUCOURON	Chambres d'Agriculture de la Lozère et de l'Ardèche
M Robert BOUCHIT Moutoulon 43300 LANGEAC	Robert GAGNE 1, Lot le Pré Devant 43700 BLAVOZY	Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Haute Loire
M Nicolas PEROT Groupement des professionnels de l'eau vive Base Ile d'Amour 43300 LANGEAC	M Yves PIGEYRE Comité Départemental de Canoë-kayak de Lozère Maison des Sports Rue du faubourg Montbel 48000 MENDE	Représentants des Sports d'Eaux Vives de Haute Loire et de Lozère
M Jean-Pierre HABAUZIT EDF Unité Production Centre Val de Mialaure Route de Saugues BP 69 43002 ESPALY SAINT MARCEL	M Sylvain LECUNA EDF Unité Production Centre Val de Mialaure Route de Saugues BP 69 43002 ESPALY SAINT MARCEL	EDF Unité de Production Centre
M André DUBOIS Le Moulin 43230 PAULHAGUET	M Paul LAURENT La Croix des Pères 43350 SAINT PAULIEN	Groupement des Producteurs Autonomes d'Energie Hydro-électrique
M René ROUSTIDE Rue du Genièvre Flageac 43100 COHADE	M Jean Pierre SOLIGNAC Le Poux 48600 CHAPEAUROUX	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute Loire et du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère

↳ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

QUALITE DU TITULAIRE	REPRESENTE PAR
Le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre	M le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre ou son représentant
Le Préfet de l'Ardèche	M le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche ou son représentant
Le Préfet du Cantal	M le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal ou son représentant
Le Préfet de la Lozère	M le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de la Lozère ou son représentant
Le Préfet de la Haute-Loire	M le Sous-Préfet d'Yssingeaux Délégué Inter services pour l'Eau de la Haute Loire
Le Préfet de la Haute-Loire	La Délégation Inter Services pour l'Eau de la Haute Loire
Direction Régional de l'Environnement de l'Auvergne	M le Directeur Régional de l'Environnement de l'Auvergne ou son représentant
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne	M le Directeur de la Délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant
Le Conseil Supérieur de la Pêche	M le Délégué Régional Auvergne Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant
L'Office National des Forêts	M le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire ou de l'Agence Lozère ou son représentant
La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	M le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Haute Loire ou de la Lozère ou son représentant

Article 3 : Les membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour six ans à compter de la date du présent arrêté.
Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.
Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 4 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 5 La commission se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Elle constituera ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires et désignera son secrétariat Elle pourra associer les élus et personnes compétentes concernées à toutes commissions ou groupes de travail qu'elle constituera.

Page 6

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Ardèche, du Cantal, de la Haute Loire, de la Lozère et du Puy de Dôme et dans les publications sera mentionné le site internet où la liste des membres peut être consultée.

Article 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Ardèche, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Loire, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Lozère et Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Puy de Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait au Puy-en-Velay le 26 janvier 2007

le Préfet de l'Ardèche,

Signé Jean-Yves LATOURNERIE

le Préfet du Cantal,

Signé Jean-François DELAGE

le Préfet de la Haute Loire,

Signé Christophe MIRMAND

le Préfet de Lozère,

Signé Paul MOURIER

**Pour le Préfet du Puy de Dôme,
Le Secrétaire Général**

Signé Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

cet arrêté est publié au RAA qui est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire